

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011



L'an deux mille onze, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, DANIEL Alain, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, TIPHAINE Nolwenn, ROE Henri, VELLY Jacques.

Absents : DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle

Madame DURAND a donné procuration à Madame BOSSER Nadine
Madame GLOAGUEN a donné procuration à Madame CARADEC Marcelle

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2011 est adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

DELIBERATION N°1 – AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR UN TAXI

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande d'autorisation de stationnement de la société PASCAL TAXI qui exerce l'activité de chauffeur de taxi avec un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite.

Il souhaite l'avis du Conseil sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour répondre de manière favorable à cette demande

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette autorisation

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°2 – CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE L'IMPASSE DU LANNOU

Monsieur le Maire présente aux conseillers le document d'arpentage n°645M en date du 11 avril 2011 dressé par le cabinet QUEAU-L'HENAFF concernant la cession de la parcelle ZL111 (superficie : 5a 60 ca).

Madame CHALM Yveline, propriétaire de 9/10^{ème}, et l'Office Public de l'Habitat Départemental HABITAT 29, propriétaire de 1/10^{ème}, se proposent de céder à titre gratuit cette parcelle à la commune.

Il sollicite l'avis des conseillers sur cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le document d'Arpentage réalisé par le cabinet QUEAU-L'HENAFF

- Accepte la cession à titre gratuit, au profit de la commune, de la parcelle cadastrée ZL111

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte et de tous documents y afférents

Approuvé à l'unanimité

SPANC : RAPPORT 2010

Monsieur René CALVEZ présente aux conseillers le rapport 2010 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à cette présentation, l'ensemble des conseillers est favorable à l'envoi d'un courrier ferme aux personnes qui ne se sont toujours pas mises en conformité avec les dispositions du SPANC.

Monsieur le Maire propose d'indiquer aux personnes qui rencontreraient des difficultés financières pour effectuer cette mise en conformité » de venir le rencontrer.

DELIBERATION N°3 - APPROBATION MODIFICATION DU POS ZONE DU POULLEY

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R. 123-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 décembre 2001 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ;

Vu l'arrêté du maire en date du 28 juin 2011 soumettant à enquête publique le projet de modification du P.O.S. ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant que la modification du P.O.S., telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de modification du P.O.S. visant le passage en 1NAi de la partie sud de la parcelle cadastrée ZP13, actuellement classée 2NA, afin de permettre l'installation de l'entreprise Fumoir de la Pointe du Raz

- Décide que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire :

- après sa réception par le Préfet
- et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°4 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet d'avenant à la convention signée avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) concernant le projet d'écoquartier de Kerlaouenan.

Cet avenant porte sur deux points :

- la modification des limites maximum d'intervention de l'EPFB : la zone concernée comprend les terrains situés au nord de la rue du stade
- les frais de portage : ceux-ci seront calculés à la fin du portage et non plus annuellement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention avec l'EPFB
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de cet avenant et pour tout document s'y rapportant

Approuvé à l'unanimité

PRESENTATION DU PROJET DE PISTE CYCLABLE

Monsieur Yves CARIOU présente aux conseillers le projet révisé de piste cyclable de la Croix-Rouge.

Le coût de cet aménagement est estimé à 159 000€ dont environ 100 000€ resteront à la charge de la commune, déduction faite des subventions escomptées.

L'appel d'offres sera lancé fin octobre pour un démarrage des travaux courant février 2012.

L'inauguration est prévue au printemps prochain.

DELIBERATION N°5 : HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité, pour des raisons de service, de demander occasionnellement à certains agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires dans l'année.

Il convient pour rémunérer ces heures de prendre une délibération de principe accordant le règlement des heures effectuées par le personnel titulaire et non-titulaire en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires, afin d'assurer la continuité du service public
- Autorise le règlement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées par le personnel communal lors de surcroûts de travail.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°6 : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose que, compte tenu des insuffisances de crédit sur certains chapitres, des virements sont nécessaires en prélevant les crédits correspondants sur d'autres comptes où il existe des disponibilités.

En ce qui concerne l'opération 105 « Restauration du Christ » des insuffisances de crédits au compte 2316 pour un montant de 1 053€ seraient à prélever aux comptes suivants :

- 2188 - opération 109 « Acquisition de matériel 2010 » pour 284,44 €
- 2315 - opération 114 « Mobilier du front de mer » pour 411,98 €
- 2315 - opération 81 « Desserte terrain communal 2008 » pour 356,58 €

En ce qui concerne l'opération 85 « Voirie 2009 », des insuffisances de crédit au compte 2315 pour un montant de 145,00€ seraient à prélever sur l'opération 81 « Desserte terrain communal 2008 ».

Concernant le fonctionnement, il est nécessaire de procéder à l'annulation partielle du titre n°191 émis sur le budget 2010 pour cause d'erreur de montant.

Il est nécessaire pour cela d'abonder l'article 673 « Titre annulé » à hauteur de 227,50€ à prélever à l'article 61551 « Entretien et réparation matériel roulant ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour que ces opérations de prélèvement et de virement soient effectuées selon les disponibilités et les besoins des comptes concernés.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°7 - CHANGEMENT DE LOCATAIRE STRUCTURE DE STE- EVETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la société VICTORIA MARINE de reprendre le local libéré par Monsieur SPINEC François qui vient de résilier son bail.

Il demande aux conseillers de l'autoriser à signer un bail avec cette société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer le lot n°19 à la société VICTORIA MARINE en remplacement de Monsieur SPINEC François

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature des contrats d'occupation.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°8 - PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES RECETTES DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la trésorerie de Pont-Croix propose désormais la mise en place du prélèvement automatique pour les recettes de cantines scolaires et de garderie.

Une délibération de principe du Conseil Municipal autorisant ce mode de recouvrement est nécessaire. Les parents d'élèves adhéreront ensuite facultativement à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette autorisation

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°9 - AVENANT A LA CONVENTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet d'avenant à la convention de l'Agence Postale Communale.

Il souhaite que les conseillers l'autorisent à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention de l'Agence Postale Communale
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de cet avenant ainsi que pour tout document s'y rapportant

Approuvé à l'unanimité

POINT SUR LA SITUATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Yves CARIOU informe les conseillers que les contrats aidés des deux agents recrutés fin 2009 arrivent à leur terme.

Compte tenu des nouvelles dispositions concernant ce type de contrat, il ne sera possible de renouveler qu'un seul de ces deux agents par le biais de ces dispositifs.

Pour le second, il propose d'embaucher en contrat à durée déterminée en remplacement d'un des agents titulaires qui est actuellement en arrêt-maladie.

DELIBERATION N°10 – LOCATION DE LA MAIRIE PROVISoire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, durant les travaux de rénovation de la mairie, les services municipaux sont transférés dans l'ancienne boulangerie Brelivet qui appartient à un particulier.

Il s'est mis d'accord avec le propriétaire, sur un loyer mensuel de 500,00€ et souhaite que les conseillers approuvent cette disposition et l'autorisent à signer un contrat d'occupation avec ledit propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'un loyer mensuel de 500,00€ pour la location des locaux de l'ancienne boulangerie Brelivet et ce pendant la durée nécessaire aux travaux de rénovation de la mairie

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette somme et signer le contrat d'occupation

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE ET TAXE D'AMENAGEMENT

Il est fait une présentation aux conseillers de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) et de la Taxe d'Aménagement qui entreront en vigueur l'année prochaine.

Le Conseil Municipal décide de reparler prochainement en détail de ces deux sujets.

QUESTION DIVERSES

LE PIETA

Monsieur Gérard MEVEL informe les conseillers qu'un courrier a été envoyé au Ministre de la Culture réaffirmant le souhait de la commune de récupérer la piéta de l'église St-Onneau.

Une réponse signée du Ministre a été reçue en mairie indiquant que l'affaire suit son cours.

SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les subventions attendues concernant les travaux de rénovation de la mairie.

Le projet a d'ores et déjà reçu le soutien de l'Etat par le biais de l'attribution d'une somme de 75 000€ au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

La Région Bretagne participe également à ce projet via l'attribution d'une subvention de 10 000€ pour la réalisation de la salle d'exposition dans l'ancienne poste.

Enfin, une subvention pour la réalisation de la salle d'exposition est attendue du Conseil Général dont le vote devrait intervenir prochainement.

ZONE ARTISANALE DE KERGUERRIEN

Monsieur Yves CARIOU présente aux conseillers le projet de zone artisanale à Kerguerrien .

Il indique que cinq porteurs de projet sont manifesté un intérêt pour s'installer sur Esquiben.

Monsieur le Maire a rencontré le Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun pour évoquer ce sujet qui est de compétence communautaire.

Il pense qu'il s'agit là d'une occasion pour maintenir l'activité économique sur le Cap-Sizun et qu'il serait condamnable de ne pas tout faire pour favoriser le maintien des entreprises artisanales présentes sur le secteur.

Il souhaite que la question de la création d'une zone artisanale sur Esquiben soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

Il compte solliciter le Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun par un courrier officiel.

INSTALLATION D'UN MEDECIN

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du recours gracieux de plusieurs riverains de la rue des Mouettes contre le permis de construire accordé pour un cabinet médical.

Il a interrogé, à ce sujet, l'avocat de la commune qui a estimé que ce recours était sans fondement et qu'il y avait lieu de ne pas y sonner suite.

Monsieur le Maire a donc adressé, le 28 courant, un courrier à l'avocat des demandeurs pour leur signifier son refus.

Il est possible que ceux-ci entament un recours administratif.

Leur demande était accompagnée d'une pétition signée par quatorze riverains.

Spontanément ; d'autres riverains ont initié une contre-pétition, en faveur de l'installation de ce cabinet médical, qui a recueilli à ce jour, plus de 700 signatures.

Monsieur le Maire assure le Conseil Municipal de sa ferme volonté de tout faire pour permettre à ce dossier d'aboutir et voir un nouveau médecin d'installer sur la commune.

D'autre part, il trouve choquant que des riverains se permettent, sous de fallacieux prétextes, de contester l'installation d'un médecin alors que d'autres communes proches se voient contraintes de favoriser, par des installations publiques, l'arrivée d'un médecin sur leur territoire.

Il tiendra bien entendu les conseillers informés de l'évolution de ce dossier

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt deux heures dix

BOSSER Nadine	CALVEZ René	CARADEC Marcelle
CARIOU Yves	COROLLEUR-LE Estelle	CLEAC'H DANIEL Alain
GLOAGUEN Joëlle	LOUDEAC Mugette	MAGADUR Jean-Pierre
MEVEL Gérard	PENNEC Joseph	PEUZIAT Jean-Claude
PRIGENT Jean-Pierre	PRIOL Jean-Yves	TIPHAINÉ Nolwenn
ROE Henri	VELLY Jacques	